

objet : Demande d'immersion de pieux
de bouchots

Direction Départementale des Affaires
Maritimes de la Charente-Maritime

réf. : Votre courrier n° 369/CM du 22
décembre 2000

17021 LA ROCHELLE

n/réf. : 824-DEL/LR-mpi

L'Houmeau, le 4 janvier 2001

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone **33 (0)5 46 50 94 40**
télécopie **33 (0)5 46 50 93 79**
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone **33 (0)1 46 48 21 00**
télécopie **33 (0)1 46 48 22 96**
<http://www.ifremer.fr>

Par courrier repris en référence, vous sollicitez notre avis concernant la demande de stockage immersion en claire de pieux de bouchots d'Amérique du Sud, présentée par M. X.

S'agissant, d'après les informations fournies, de bois non traité, il n'existe pas de risque de pollution chimique de l'eau par des produits phytosanitaires. Seuls les composés organiques issus du bois sont à considérer car susceptibles, s'ils étaient trop concentrés, de créer une demande en oxygène notable. Il y a donc lieu de s'assurer, lors des vidanges de la claire, que l'eau d'exhaure puisse être suffisamment diluée, afin d'éviter une reprise trop directe de l'eau par les établissements voisins. A priori, ce devrait être le cas, puisque les établissements vidangent en jusan ce qui laisse le temps nécessaire au mélange des eaux de s'opérer en mer avant le remplissage suivant.

Le Chef du laboratoire DEL

G. THOMAS